



Simiane-Collongue

MAIRIE DE  
SIMIANE-COLLONGUE  
Place le Sévigné  
13109 Simiane-Collongue  
Arrondissement d'Aix-en-Provence

Accusé de réception en préfecture  
013-211301072-20260403-2026-51-AI  
Date de télétransmission : 03/04/2026  
Date de réception préfecture : 03/04/2026

**AP/2026-51**  
**ARRETE PORTANT**  
**DELEGATION DE FONCTIONS**  
**ET DE SIGNATURE A MME**  
**ANNA GAGLIARDI, 3<sup>ème</sup>**  
**ADJOINTE AU MAIRE,**  
**DELEGUEE A L'URBANISME**

**Le Maire de Simiane-Collongue,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et conseillers municipaux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22/03/2026 portant élection des adjoints de la mairie de Simiane-Collongue ;

Considérant que Mme Anna GAGLIARDI a été élue 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire, déléguée à l'urbanisme ;

Considérant la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du maire au bénéfice de Mme Anna GAGLIARDI.

**ARRETE**

**Article 1 :** A compter du 22/03/2026, est donné délégation de fonctions à Mme Anna GAGLIARDI dans le domaine de l'urbanisme.

**Article 2 :** A compter du 22/03/2026, est également donné délégation de signature à Mme Anna GAGLIARDI pour les matières suivantes :

- Courriers
- Contrats
- Arrêtés
- Devis dans la limite de 5000 euros HT
- Autres pièces administratives relevant de sa délégation, à l'exclusion des actes de préemption et d'expropriation.

**Article 3 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 4 :** Madame La Directrice Générale des Services et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Simiane-Collongue, le 22/03/2026

Notifié le : 31/3/2026  
Signature :

LE MAIRE,  
Philippe ARDHUIN